

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 13 (1913)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. Lois et ordonnances fédérales.

	Page
<i>Adhésion du canton de Berne au concordat concernant la garantie réciproque pour l'exécution légale des prestations dérivant du droit public, 4 janvier 1913</i>	3
<i>Arrêté du Conseil fédéral modifiant le chapitre A : „Dispositions générales“, de l'ordonnance concernant le commerce des denrées alimentaires et de divers objets usuels, du 29 janvier 1909, 14 janvier 1913</i>	4
<i>Adhésion du canton du Valais au concordat concernant la garantie réciproque pour l'exécution légale des prestations dérivant du droit public, 11 février 1913</i>	7
<i>Déclaration entre la Suisse et la France relative à la transmission des actes judiciaires et extra-judiciaires et des commissions rogatoires en matière civile et commerciale, 1^{er} février 1913</i>	8
<i>Arrêté du Conseil fédéral modifiant les articles 103 et 108 du règlement des examens fédéraux pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires, 18 mars 1913</i>	17
<i>Adhésion du canton de Bâle-ville au concordat concernant la garantie réciproque pour l'exécution légale des prestations dérivant du droit public, 12 avril 1913</i>	19

<i>Arrêté du Conseil fédéral décrétant la mise en vigueur de diverses dispositions de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents, 15 avril 1913</i>	20
<i>Arrêté fédéral concernant la ratification de trois actes revisés, intervenus entre les pays appartenant à l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle, 27 mars 1913</i>	21
I. <i>Convention d'union de Paris</i> du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle, revisée à Bruxelles le 14 décembre 1900 et à Washington le 2 juin 1911, 27 mars 1913	23
II. <i>Arrangement de Madrid</i> du 14 avril 1891 concernant la répression des fausses indications de provenance sur les marchandises, revisé à Washington le 2 juin 1911, conclu entre le Brésil, Cuba, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, le Portugal, la Suisse et la Tunisie, 27 mars 1913	38
III. <i>Arrangement de Madrid</i> du 14 avril 1891 pour l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce, revisé à Bruxelles le 14 décembre 1900 et à Washington le 2 juin 1911, conclu entre l'Autriche, la Hongrie, la Belgique, le Brésil, Cuba, l'Espagne, la France, l'Italie, le Mexique, les Pays-Bas, le Portugal, la Suisse et la Tunisie, 27 mars 1913	42
<i>Arrêté du Conseil fédéral concernant l'importation de fruits frais d'origine américaine et australienne, 28 avril 1913</i>	49
<i>Arrêté du Conseil fédéral portant abrogation partielle de la réduction temporaire de droits d'entrée sur des denrées alimentaires, 27 mai 1913</i>	15

<i>Arrêté</i> du Conseil fédéral modifiant le règlement du 10 mars 1906 concernant la construction et l'exploitation des chemins de fer secondaires, 14 juin 1913	52
<i>Règlement</i> des examens fédéraux pour les géomètres du registre foncier, 14 juin 1913	55
<i>Arrêté</i> du Conseil fédéral modifiant l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les postes, 19 juin 1913	70
<i>Arrêté fédéral</i> sur le résultat de la votation populaire du 4 mai 1913 touchant la revision des articles 69 et 31, 2 ^e alinéa, lettre <i>d</i> , de la Constitution fédérale (lutte contre les maladies de l'homme et des animaux), 20 juin 1913	75
<i>Arrêté fédéral</i> modifiant l'article 238 du règlement d'administration de l'armée suisse, 18 juin 1913	77
<i>Ordonnance I</i> de l'assurance-maladie fixant les règles à suivre pour la reconnaissance des caisses-maladie et la clôture de leurs comptes, 7 juillet 1913	79
<i>Ordonnance</i> concernant l'établissement de bureaux télégraphiques, 7 juillet 1913	91
<i>Règlement de transport</i> des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur suisses, du 1 ^{er} janvier 1894, 9 juillet 1913	96
<i>Arrêté</i> du Conseil fédéral modifiant l'article 1 ^{er} , 10 ^e alinéa, de l'arrêté du Conseil fédéral sur l'importation de spiritueux et de matières premières propres à la distillation, ainsi que sur la vente en régie, 25 juillet 1913	125

	Page
<i>Arrêté du Conseil fédéral concernant la mise en vigueur du deuxième et du troisième titre de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents, 19 août 1913</i>	126
<i>Arrêté du Conseil fédéral modifiant et complétant l'ordonnance sur les postes (articles 233, 235 et 237), 26 août 1913</i>	127
<i>Arrêté du Conseil fédéral concernant les assurances comprises dans l'abonnement de journaux ou de revues, 23 septembre 1913</i>	130
<i>Ordonnance sur le tir hors du service, 26 septembre 1913</i>	132
<i>Adhésion du canton des Grisons au concordat concernant la garantie réciproque pour l'exécution légale des prestations dérivant du droit public, 3 octobre 1913</i>	142
<i>Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'article 197 de l'ordonnance sur les postes, 11 octobre 1913</i>	143
<i>Arrêté du Conseil fédéral modifiant l'article 106 du règlement des examens fédéraux pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires, 14 octobre 1913</i>	145
<i>Adhésion du canton de Fribourg au concordat concernant la garantie réciproque pour l'exécution légale des prestations dérivant du droit public, 22 octobre 1913</i>	147
<i>Règlement de transport des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur suisses, du 1^{er} janvier 1894, 28 octobre 1913</i>	148
<i>Arrêté du Conseil fédéral modifiant le règlement pour les transports militaires par chemins de fer et bateaux à vapeur, 28 octobre 1913</i>	150

Table alphabétique des matières du tome XIII du Bulletin des lois.

(Année 1913.)



Lois et ordonnances fédérales.

A.

	Page
<i>Accidents. V. Assurance.</i>	
<i>Actes judiciaires.</i> Déclaration entre la Suisse et la France relative à la transmission des — et extrajudiciaires et des commissions rogatoires en matière civile et commerciale	8
<i>Armée.</i> Arrêté modifiant le règlement d'administration de l'— suisse	77
<i>V. Transports militaires.</i>	
<i>Assurance.</i> Arrêté décrétant la mise en vigueur de diverses dispositions de la loi fédérale sur l'— en cas de maladie et d'accidents	20
<i>Arrêté concernant la mise en vigueur du second et du troisième titre de ladite loi</i>	126
<i>Ordonnance I de l'— maladie fixant les règles à suivre pour la reconnaissance des caisses-maladie et la clôture de leurs comptes</i>	79
<i>V. Journaux.</i>	
<i>Australie. V. Propriété littéraire et artistique.</i>	

B.

	Page
<i>Bâle-ville. V. Prestations de droit public.</i>	
<i>Bateaux à vapeur. V. Règlement de transport et Transports militaires.</i>	
<i>Berne. V. Prestations de droit public.</i>	
<i>Bureaux télégraphiques. V. Télégraphes.</i>	

C.

<i>Caisses-maladie. V. Assurance.</i>	
<i>Certificats de maturité. Arrêté modifiant celui du 28 février 1911 concernant les — pour les candidats aux professions médicales</i>	151
<i>Chemins de fer. Arrêté modifiant le règlement concernant la construction et l'exploitation des — secondaires</i>	52
<i>V. Règlement de transport et Transports militaires.</i>	
<i>Commerce. V. Denrées alimentaires et Propriété industrielle.</i>	
<i>Commissions rogatoires. V. Actes judiciaires.</i>	
<i>Concordats. V. Prestations de droit public.</i>	
<i>Constitution fédérale. Arrêté sur le résultat de la votation populaire touchant la révision des articles 69 et 31 de la Constitution fédérale (lutte contre les maladies de l'homme et des animaux)</i>	75
<i>Conventions internationales. V. Mandats de poste, Propriété industrielle, Propriété littéraire et artistique et Publications obscènes.</i>	

D.

	Page
<i>Denrées alimentaires.</i> Arrêté modifiant le chapitre A: „Dispositions générales“ de l'ordonnance concernant le commerce des — . . .	4
Arrêté portant abrogation partielle de la réduction temporaire de droits d'entrée sur des — .	51
<i>Dentistes. V. Examens et Certificats de maturité.</i>	
<i>Dettes de droit public. V. Prestations de droit public.</i>	
<i>Distillation. V. Spiritueux.</i>	
<i>Droits d'entrée. V. Denrées alimentaires.</i>	

E.

<i>Examens.</i> Arrêté modifiant les art. 103 et 108 du règlement des — fédéraux pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires	17
Arrêté modifiant l'art. 106 dudit règlement . .	145
Règlement des — fédéraux pour les géomètres du registre foncier	55

F.

<i>Fédération australienne. V. Propriété littéraire et artistique.</i>	
<i>France. V. Actes judiciaires.</i>	
<i>Fribourg. V. Prestations de droit public.</i>	
<i>Fruits. Arrêté concernant l'importation de — frais d'origine américaine et australienne</i>	49

G.

<i>Géomètres. V. Examens.</i>	
<i>Grisons. V. Prestations de droit public.</i>	

L

Page

Importation. V. Fruits et Spiritueux.

Inde britannique. V. Publications obscènes.

Indications de provenance. V. Propriété industrielle.

J

Journaux. Arrêté concernant les assurances comprises dans l'abonnement de — ou de revues 130

M

Maladie. V. Assurance et Constitution fédérale.

Mandats de poste. Adhésion du Vénézuéla à l'arrangement concernant le service des — . . . 155

Marchandises et Marques de fabrique. V. Propriété industrielle

Maturité. V. Certificats de maturité.

Médecins. V. Examens et Certificats de maturité.

Militaire. V. Armée. Tir et Transports militaires.

N

Norfolk. V. Propriété littéraire et artistique

P

Papouasie. V. Propriété littéraire et artistique.

Pharmaciens. V. Examens et Certificats de maturité

Postes. Arrêtés modifiant et complétant l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur les — 70, 127, 143 et 230

	Page
<i>Prestations de droit public.</i> Adhésion des cantons de Berne, Valais, Bâle-ville, Grisons et Fribourg au concordat concernant les — 3, 7, 19, 142 et 147	
<i>Professions médicales.</i> V. <i>Certificats de maturité.</i>	
<i>Propriété industrielle.</i> Arrêté concernant la ratification de trois actes revisés, intervenus entre les pays appartenant à l'Union internationale pour la protection de la —	21
Convention d'union de Paris pour la protection de la —	23
Arrangement de Madrid concernant la répression des fausses indications de provenance sur les marchandises	38
Arrangement de Madrid pour l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce	42
<i>Propriété littéraire et artistique.</i> Adhésion de Terre-Neuve, de la Fédération australienne, de l'île de Norfolk et de la Papouasie à la convention de Berne (revisée) concernant la protection de la —	153 et 154
<i>Publications obscènes.</i> Adhésion de l'Inde britannique à l'arrangement de Paris relatif à la répression de la circulation des —	232

R.

Registre foncier. V. *Examens.*

Règlement de transport des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur suisses 96 et 148

Revues. V. *Journaux.*

S.

	Page
<i>Service militaire. V. Tir.</i>	
<i>Spiritueux. Arrêté modifiant l'arrêté sur l'importation de — et de matières premières propres à la distillation, ainsi que sur la vente en régie</i>	125

T.

<i>Télégraphes. Ordonnance concernant l'établissement de bureaux télégraphiques</i>	91
<i>Ordonnance sur les</i>	156
<i>Terre-Neuve. V. Propriété littéraire et artistique.</i>	
<i>Tir. Ordonnance sur le — hors du service . . .</i>	132
<i>Traités. V. Actes judiciaires.</i>	
<i>Transports. V. Règlement de transport.</i>	
<i>Transport militaires. Arrêté modifiant le règlement pour les — par chemins de fer et bateaux à vapeur</i>	150

U.

<i>Unions internationales. V. Mandats de poste, Propriété industrielle, Propriété littéraire et artistique et Publications obscènes.</i>	
--	--

V.

<i>Valais. V. Prestations de droit public.</i>	
<i>Vénézuëla. V. Mandats de poste.</i>	
<i>Vétérinaires. V. Examens et Certificats de maturité.</i>	
